

**Victoire historique dans la lutte pour l'égalité hommes-femmes: l'OIT a adopté le 21 juin 2019 une Convention et une recommandation pour mettre fin à la violence et au harcèlement sur le lieu de travail !**



*UNI se réjouit de cette nouvelle Convention et exhorte les gouvernements à la ratifier immédiatement afin de prévenir toute épidémie de violences sexistes sur le lieu de travail.*

Sous la houlette de son équipe UNI Égalité des chances, UNI Global Union participe depuis longtemps à la lutte pour obtenir à [l'OIT une Convention destinée à mettre fin à la violence et au harcèlement sur le lieu de travail](#). Aujourd'hui, une étape importante a enfin été franchie dans la lutte pour l'égalité hommes-femmes, avec l'adoption de cette Convention et d'une Recommandation, le dernier jour de la Conférence internationale du travail de l'OIT (CIT) réunie à Genève (21 juin 2019), après trois ans de négociations.

Christy Hoffman, Secrétaire générale d'UNI Global Union, a déclaré : « Ne vous y trompez pas : c'est un moment historique et une grande victoire pour les femmes et pour l'égalité. Il y a quarante ans, nul n'aurait imaginé que cette Convention puisse être une norme mondiale, mais grâce au travail inlassable des syndicats, des organisations de femmes et d'autres groupes éclairés, nous avons enfin pu léguer quelque chose à nos filles. »

Veronica Fernandez Mendez, cheffe d'UNI Égalité des chances qui a mené la lutte en faveur de la Convention à la CIT cette semaine, a ajouté : « Quelle plus belle manière pour l'Organisation internationale du travail de célébrer son 100<sup>e</sup> anniversaire ? Cela fait longtemps que nous y travaillons, mais maintenant, nous avons une Convention juridiquement contraignante qui sera ratifiée et mise en œuvre à l'échelle mondiale. Cette Convention va contribuer à sauver des vies et à épargner souffrances et détresse à des millions de femmes de par le monde.

On ne saurait trop insister sur l'importance de cette Convention ; ce qui est particulièrement gratifiant, c'est qu'elle comporte une référence aux « violences domestiques », car il ne faut pas oublier que dans certains pays, les maris ont toujours légalement le droit de battre leur femme. L'inclusion des « violences domestiques » et les procédures destinées à protéger et à aider les victimes représentent une victoire considérable ! »

La prochaine étape va consister pour les États membres à ratifier cette Convention et à l'incorporer dans leur droit national, puis à présenter régulièrement des rapports sur les mesures prises pour la mettre en œuvre. Cela impose des responsabilités aux employeurs comme aux gouvernements afin d'éliminer les violences sexuelles et le harcèlement sur le lieu de travail.

Cette nouvelle loi vise à combattre la réalité choquante révélée par des statistiques de l'ONU : 35% des femmes de plus de 15 ans, soit 818 millions de femmes dans le monde entier, ont été victimes de violences sexuelles ou physiques chez elles, dans leur communauté ou sur leur lieu de travail. Plus d'un pays sur trois n'a aucune législation contre le harcèlement sexuel sur le lieu de travail ; on estime à 235 millions le nombre de femmes dépourvues de protection.

L'OIT a créé d'excellentes normes internationales du travail qui défendent les droits des travailleurs, mais dans les 100 années de son histoire, c'est la première fois qu'elle adopte une loi mondiale destinée à lutter contre le harcèlement sur le lieu de travail et les violences sexistes.

Les violences sexistes ne sont pas un mal individuel, mais systémique. Les victimes sont prises pour cibles pour de nombreuses raisons différentes : leur sexe, leur identité de genre, leur orientation sexuelle, leur classe ou leur race. Ces violences minent les travailleuses et les travailleurs qui en sont victimes et les empêchent de se révolter parce qu'ils savent qu'ils risquent de perdre leur emploi ou d'être victimisés davantage. Ce déséquilibre des forces permet aux employeurs de verser des salaires de misère qui ne font pas vivre les familles, et de ne pas être poursuivis pour l'insécurité sur le lieu de travail ainsi que le renforcement d'une culture de la violence et du harcèlement au travail.

Cette nouvelle Convention constitue enfin un pas dans la bonne direction pour corriger une situation contraire aux droits humains consignés depuis soixante-dix ans par les Nations Unies.



[Vote final par appel nominal sur l'adoption de la Convention concernant l'élimination de la violence et du harcèlement dans le monde du travail](#)